

l'a déjà noté, qu'ils essaient surtout d'effacer ou de « lisser » des débats pour créer une illusion d'unanimité, face aux menaces extérieures et aux besoins de gouvernement (et de domination) internes à la ville.

Toutefois, cette tentative de fixation de la voix du peuple ne va pas sans contestation. L'insistance sur l'unanimité peut fournir des preuves de division : si on note qu'une décision ne soit pas prise ainsi, nous savons qu'il y a eu différence d'opinion, même sans connaître son contenu. Même si les comptes rendus de délibérations sont carrément écrits à l'avance, comme le montre Stéphane Durand à plusieurs niveaux dans le bas Languedoc aux <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, les ratures, les révisions et les biffures montrent qu'il y a eu débat sur certains sujets. En mettant des registres de délibérations en relation avec d'autres sources, nous voyons à quel point la création du bien commun urbain est un lieu de débat et de contestation, parfois violents. Ainsi, Matteo Magnani explore plusieurs fractures dans la société urbaine à Turin au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Sachant par d'autres sources qu'une rixe a eu lieu dans le conseil même de la ville, on peut comparer les délibérations pour comprendre qu'il y a eu plus de tensions sur des modalités de prélèvement fiscal qu'il ne paraît dans le procès-verbal, lequel note uniquement le résultat des débats. Les groupes dirigeants essaient de gouverner en confisquant l'autorité du peuple, mais ce faisant ils s'exposent à la contestation des groupes non-oligarchiques qui, eux, peuvent tout aussi bien prendre le rôle de celui qui parle au nom du commun. Ici, pourtant, nous sommes bien loin d'un phénomène lié à un seul type de scripturalité ou d'une culture politique uniquement urbaine, mais plutôt proches d'une logique politique commune à plusieurs formes de gouvernement qui se justifient en faisant appel au bien de tous.

Christopher FLETCHER, UMR 8529 IRHiS,  
CNRS, Université de Lille

Michel GAREL, *Au nom du père pour le fils. Le testament spirituel de Judah ibn Tibbon*, préface de Joseph Shatzmiller, postface de Bruno Marty, Ed. Lis & Parle, Paris, Bagnolet, 2021, 146 p.

Le « testament spirituel » composé par Judah ibn Tibbon (1120-1190) à l'intention de son fils Samuel (1160-1230), était connu des chercheurs grâce à la traduction anglaise du texte hébraïque parue au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Michel Garel revisite avec bonheur ce texte en le mettant à la portée d'un lectorat francophone. Cette lettre d'admonition contient les recommandations d'un père né à Grenade en 1120, réfugié en pays d'Oc à la suite des persécutions des Almohades et qui, soucieux de l'héritage intellectuel qu'il veut laisser à son unique fils né en terre méridionale, rédige à son intention des règles de

1. Israel ABRAHAM, *Hebrew Ethical Wills*, Philadelphia, The Jewish Publications Society, 1926 (rééd. 2006).

vie, de comportement, des injonctions tantôt bienveillantes, tantôt sévères, en l'exhortant à observer une conduite rigoureuse et disciplinée dans tous les domaines.

Érudit pétri de culture andalouse, parvenu vers l'âge de trente ans en terres d'Oc avec son « bagage intellectuel hispanique », Judah écrit dans la petite cité de Lunel riche au milieu du XII<sup>e</sup> siècle d'une communauté éclairée, décrite par le voyageur Benjamin de Tudèle<sup>2</sup>, et où les lettrés locaux (le père, Meschoullam ben Jacob, Jonathan ben David ha Cohen<sup>3</sup>), « hommes du cru et purs produits de l'école provençale », ont su pressentir tout le parti à tirer de la présence providentielle dans leur ville de juifs maniant l'arabe andalou et l'hébreu, venus d'un ailleurs ibérique brillant et prolifique.

Si les passages relatifs aux manuscrits et à leur conservation étaient quelque peu connus des spécialistes et maintes fois cités (... souvent dans le désordre), en revanche la traduction française de cette œuvre conservée en une copie unique à la Bodleian Library d'Oxford, révèle la rédaction échelonnée du testament, réalisée par étapes successives, destinée au départ au jeune Samuel, enfant du Midi âgé de douze ans, puis lorsqu'il aura atteint l'adolescence, et enfin quand il sera médecin, marié et devenu père. Ces trois strates chronologiques s'imbriquent dans l'unique manuscrit complet existant à ce jour. Grâce à son talent de fin traducteur restituant les trois styles littéraires de Judah : vers, prose et prose rimée, et grâce à sa sagacité, Michel Garel fournit une interprétation neuve et édifiante de la composition du *Testament*, des temps distincts de son élaboration (première rédaction datant de 1172 et non pas de 1162), et corrige des datations autrefois admises (date de naissance de Samuel en 1160, et non 1150 ; passage de Benjamin de Tudèle en 1166 et non 1160). Écrit dans un style alerte, fluide, agréable à lire, n'excluant pas humour ou incises poétiques, ce petit livre campe à merveille dans le « pays du muscat » la petite bourgade de Lunel<sup>4</sup> renommée pour l'excellence des études juives dispensées et celle de son école de médecine, une école du reste antérieure à celle de la cité voisine de Montpellier qui date officiellement de 1220. Si les capacités d'accueil et de discernement de sa communauté juive réputée pour ses études traditionnelles étaient connues, de même que son ouverture à des horizons culturels philosophiques, ce qui est nouveau c'est ce que l'on apprend sur l'intimité familiale et la vie privée de Judah lui-même : son veu-

2. Il y compte 300 individus ; plus tard en 1296, la population juive représente 48 feux juifs (ou 50 maisons juives), c'est-à-dire 250 personnes (composées de « riches et de pauvres »), si est retenu le coefficient familial de cinq personnes par feu réel, soit 4,3% de la population lunelloise.

3. La ville de Montpellier a fait l'acquisition récente du *Commentaire d'Alfasi sur le Talmud* de Jonathan ben David ha Cohen de Lunel. Conservé à la Bibliothèque municipale, il est consultable en ligne sur le site des archives.

4. « Samuel, qui y naît, respire alentour le parfum des vents occitans et méridionaux : l'Andalousie n'est pas le Midi de la France, ni l'Albacin [ancien quartier juif de Grenade] "la petite Jéricho" [telle que la légende définit Lunel qui aurait été fondée par des habitants enfuis de la Jéricho biblique, ville qui comme Lunel, comporte le mot "lune" dans son nom sémitique], Grenadins et Pescalunes ne s'équivalent pas, d'ailleurs les uns boivent du jerez, et les autres du muscat ! » (p. 74).

vage maintenu après la naissance à Lunel de Samuel qu'il a élevé (« tu sais mon fils comme je t'ai emmailloté »), les deux filles aînées à peine mentionnées, les noces « à grands frais » de Samuel (ouvrant la troisième strate de rédaction, soit 1186-1187) que le père a organisées au sein d'une grande famille de notables narbonnais, y conviant à Lunel aussi bien l'élite locale juive que chrétienne et même ecclésiastique ! – preuve s'il en est de relations de bon voisinage entre société majoritaire et minoritaire, et d'un climat clément, sans aspérités.

À relever aux pages 96-97 la tendresse de Judah pour ses volumes « parterres de roses » et « quiete douceur », ces « plantations de l'esprit » dont « il faut prendre soin comme d'un semis floral », en faire un memento (... et non un catalogue), les classer sur les rayons, les compter, les protéger, tenir un registre des prêts antérieurs, etc. : cette bibliothèque privée de Judah, considérable pour l'époque, fera partie de l'héritage bibliophile de son fils Samuel, de son petit-fils Moïse, traducteur fort proluxe, et de tout le lignage en définitive.

On ne peut s'étendre sur tous les aspects neufs et vivifiants de cette traduction, sur Samuel médecin (p. 44) à l'instar de Judah comme en avait témoigné B. de Tudèle (« rabbi Judah le médecin, fils de Tibone d'Espagne ») ; sur le souci du père face à « l'usage constant de la langue vernaculaire » (p. 45) risquant d'altérer la démarche du traducteur, sur l'attitude respectueuse qu'il convient d'avoir pour l'épouse (p. 68, texte en vers), sur l'arrière-plan intellectuel brossé par M. Garel, avec les références constantes de Judah aux maîtres andalous (en particulier Samuel ha-Naguid de Grenade au XI<sup>e</sup> siècle), sortes de modèles absolus ayant réussi aussi bien intellectuellement que socialement (comme son contemporain Sheshet Benveniste, « prince » de Barcelone). À relever surtout les développements convaincants de l'auteur sur Judah crypto maïmonidien, et sur l'arrivée en Provence du vivant de Judah et non pas en 1193, du *Mishneh Torah* (surnommé très vite « La Main forte ») de « l'homme du Caire » (p. 86).

Judah semblerait quelque peu amer, son exil languedocien ne lui ayant pas permis d'accomplir tous ses rêves de grandeur, d'où le report de ses ambitions projeté sur son fils. Un fils en définitive qui n'aura pas démerité ! Sa traduction à Lunel en 1204 de l'*opus magnum* de Maïmonide (le célèbre *Guide des Perplexes*), avec tout le retentissement et les conséquences que l'on sait, en fait largement foi.

Pourvue d'une préface laudative de Joseph Shatzmiller et d'une postface de poésie allégorique de Bruno Marty, cette précieuse livraison du *Testament spirituel de Judah Ibn Tibbon* est à saluer, véritable *Éthique* revue et corrigée par Michel Garel, avec en conclusion (p. 126), une subtile référence à Aragon, « en étrange pays dans [son] pays lui-même ».

Danièle IANCU-AGOU, Nouvelle Gallia Judaica  
CNRS, PSL, LEM (UMR 8584)